



Location d'appartement : précisions et renseignements

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai donné mon préavis pour mutation le 12 novembre 2010 ; le propriétaire a accepté, j'ai rendu les clés le 12 décembre comme convenu , et aujourd'hui le 30 décembre il m'envoie un mail pour me dire que les murs ont été repeint en couleur , alors que nous avons refait tout son appartement ,il y avait de la moquette aux murs , nous avons tout arraché , reenduit les murs , et repeint de façon propre les murs ; il n'a jamais fait d'état des lieux d'entrée et de sortie .

IL m'accuse également de travailler toujours dans la même ville et que j'ai menti , il veut donc récupérer les deux mois restant ;

À partir du moment où je lui ai rendu les clés ,peut-il se retourner contre moi pour la mutation , je ne sais pas quoi faire , pourriez-vous m'aider
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

les murs ont été repeint en couleur , alors que nous avons refait tout son appartement ,il y avait de la moquette aux murs , nous avons tout arraché , reenduit les murs , et repeint de façon propre les murs ; il n'a jamais fait d'état des lieux d'entrée et de sortie .

Si les couleurs ne sont pas "hors normes" autrement dit si elles sont pastel, logiquement le propriétaire ne peut rien dire.

Étant donné qu'il n'y a pas eu d'état des lieux ni d'entrée ni de sortie, il sera difficile de contester.

À partir du moment où je lui ai rendu les clés ,peut-il se retourner contre moi pour la mutation , je ne sais pas quoi faire , pourriez-vous m'aider

Oui bien sûr il peut quand même agir.

Dans quelle mesure avez-vous menti sur votre mutation?

Cordialement